



COMMUNE de L'AIN

**MONTCET**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 5 DU 05/06/2026**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
***109 Route de de la mairie***

**LE MAIRE,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

**VU** la demande de Salma ZINE en date du 04/06/2026 par laquelle l'entreprise CIRCET au nom de l'entreprise METACOM (SFR), située à ANNECY (01)

**CONSIDERANT** que pour permettre l'ouverture d'une chambre afin de raccorder un client SFR à la fibre optique au 109 rue de la mairie à MONTCET et assurer la sécurité des usagers de la voie pendant les chantiers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :



**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation de tous les véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise CIRCET pour METACOM sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise CIRCET pour METACOM.

Le dépassement sera interdit à tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise CIRCET pour METACOM.

Toutes les mesures devront être prises par l'entreprise CIRCET pour METACOM pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétaires riverains ainsi que l'accès des véhicules de secours, de police et de gendarmerie.

La réglementation est prévue pour 7 jours, à partir du 19/06/2026, renouvelable sur demande.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêt sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise CIRCET pour METACOM.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**ARTICLE 4 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra être reconduit à la demande de l'entreprise.

**ARTICLE 6 :**

La commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté si l'entreprise ne respecte pas les prescriptions définies ci-dessus.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 8 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

Le Maire,

l'entreprise CIRCET pour METACOM, chargée des travaux

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

M. le Chef de Corps du CPINI de Montcet,

L'Entreprise KEOLIS, chargé du transport scolaire sur la commune,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montcet, le 05/06/2026

Le Maire,

Franck TARPIN





Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le Demandeur

Particulier  Service Public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom: Zine Prénom: Salma  
CIRCET Représenté par:  
Adresse Numéro: 5 Extension: \_\_\_\_\_ Nom de la voie: Rue André Gide  
Code Postal 7 4 0 0 0 Localité: ANNECY Pays: France  
Téléphone: 0 4 8 8 6 8 5 5 7 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: \_\_\_\_\_  
Courriel: salma.zine @ circet.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom: Ammar Prénom: Aymen  
Dénomination: METACOM Représenté par: SFR  
Adresse Numéro: 85 bis Extension: \_\_\_\_\_ Nom de la voie: Alexandre Berard  
Code Postal 0 1 5 0 0 Localité: Amberieu En Bugey Pays: France  
Téléphone: 0 6 6 4 7 7 3 4 5 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: \_\_\_\_\_  
Courriel: contact @ metacom-am.fr

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée: Autoroute n°: \_\_\_\_\_ Route Nationale n°: \_\_\_\_\_ Route Départementale n°: \_\_\_\_\_ Voie Communale n°: \_\_\_\_\_  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de repère (PR) routier d'origine d'application: \_\_\_\_\_ +  Point de Repère (PR) routier de fin d'application: \_\_\_\_\_ +   
Adresse Numéro: 109 Extension: RUE Nom de la voie: DE LA MAIRIE  
Code Postal 0 1 3 1 0 Localité: MONTCET Pays: France

#### Nature et date de travaux

Permission de voirie antérieure: Oui  Non  Si oui indiquer la référence:  
Description des travaux: Ouverture d'une chambre afin de raccorder un client SFR a la fibre optique  
Date prévue de début des travaux: 1 9 / 0 6 / 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires): 0 7 jrs

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires): 0 7 jrs Date de début de réglementation: 1 9 / 0 6 / 2 0 2 6  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné: Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissant   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Circulation alternée: Par feux tricolores  Manuellement  Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Restriction de chaussée:  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s): \_\_\_\_\_





]

]

]

]

]

]

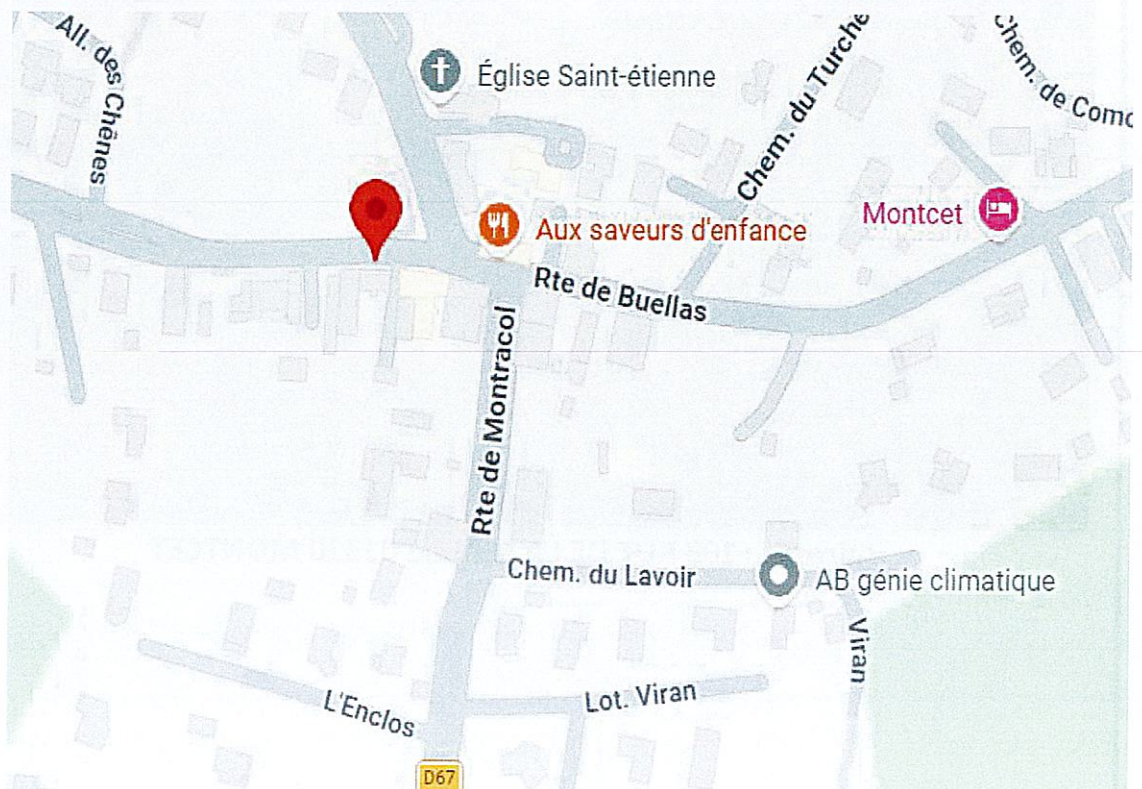
Commune de : MONTCET

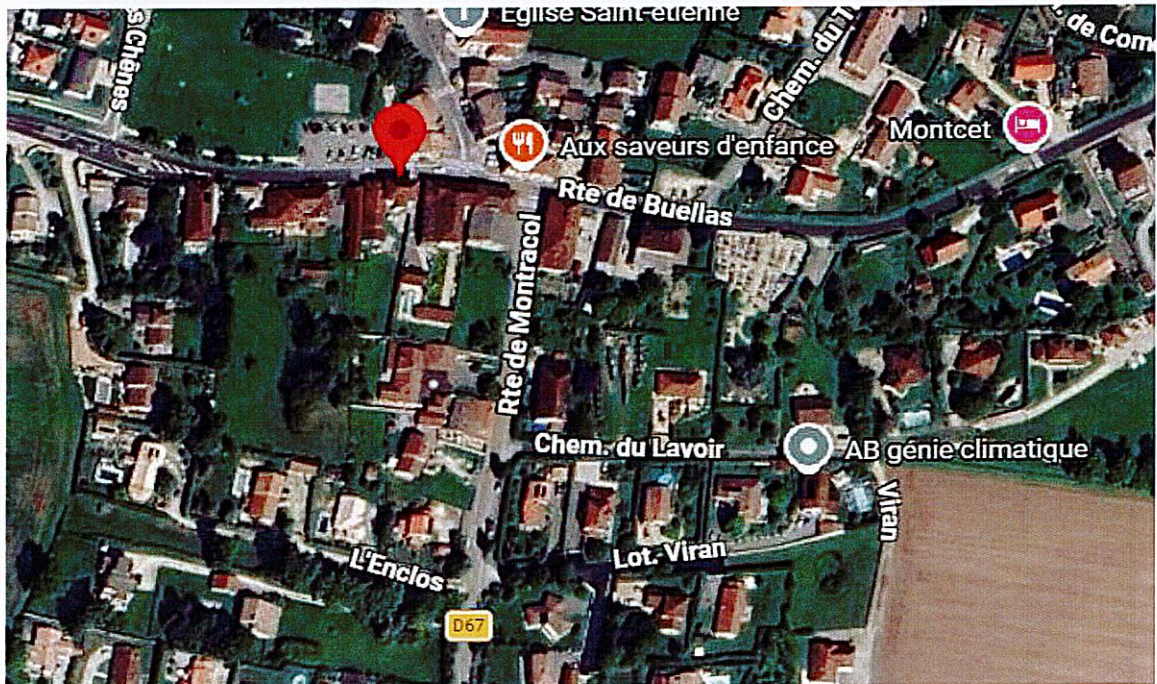
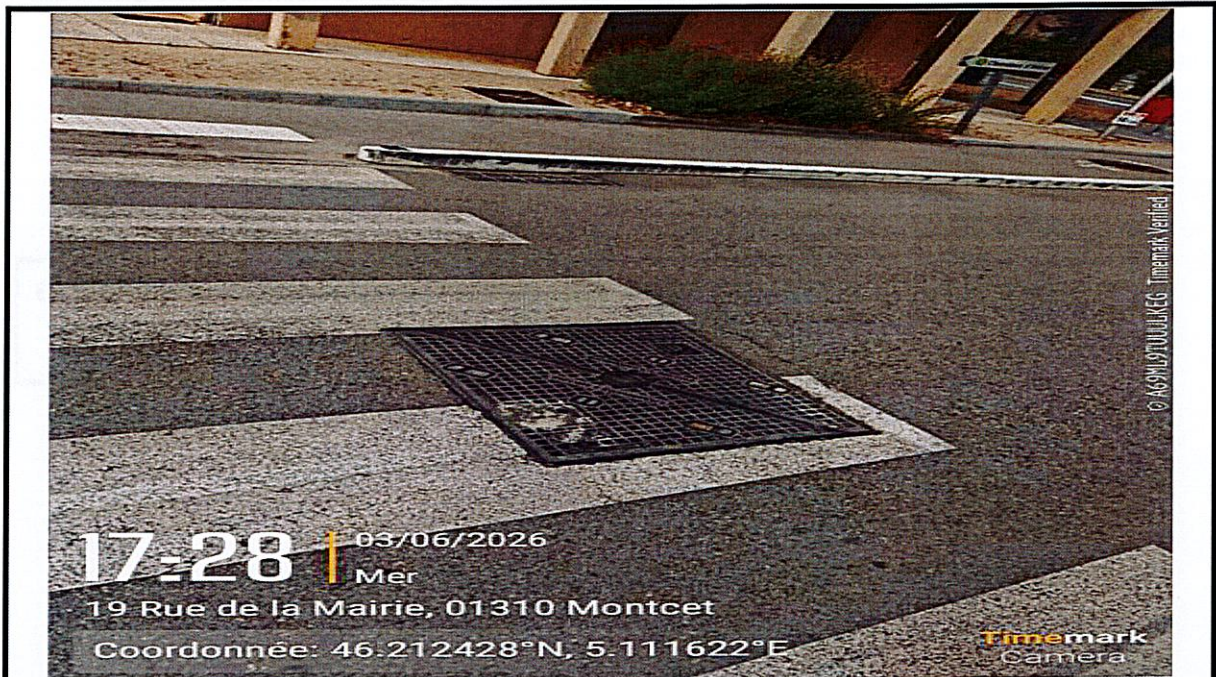
Ouverture d'une chambre afin de raccorder un client SFR a la fibre optique

DELAGATAIRE



INGENIERIE D'EXECUTION





Adresse : 109 RUE DE LA MAIRIE 01310 MONTCET